

Janvier 2015

Le mot du Maire

Voici donc le 2ème numéro du bulletin municipal dont le but est de vous informer de la vie municipale.

Une page vient de se tourner, une autre s'ouvre dans le grand livre de la vie communale. Le film que nos aînés ont pu voir lors du repas du 14 décembre nous a ramenés quelques années en arrière. Nous avons pu alors constater combien il a fallu écrire de chapitres dans ce grand livre depuis 1953 pour arriver à notre Augignac de 2015. Combien de choix ont dû être pris par les équipes en place. Pour en témoigner, nous avons voulu rendre hommage à l'un de ces élus qui ont donné de leur temps pour les autres. Leurs choix, nous les portons aujourd'hui. Ils déterminent nos actions présentes pour les assumer. Mais nous devons aussi préparer l'avenir avec nos propres choix. C'est ce à quoi s'attache toute l'équipe municipale en place, avec prudence selon les possibilités de nos ressources annoncées à la baisse dans le cadre de la contribution demandée à chaque collectivité, contribution prélevée sur la Dotation Globale de Fonctionnement.

A l'heure où j'écris ces quelques lignes, un horrible attentat vient de se produire contre le journal Charlie Hebdo. Les mots me sont difficiles à trouver pour exprimer mon ressenti face à cet acte de barbarie qui vient frapper notre république en plein cœur. Dans un premier temps, mes pensées très émues sont pour les victimes et leurs familles. Célèbres ou pas, elles étaient de ceux qui font vivre les valeurs de notre République à travers la liberté d'expression, la liberté de parole, la liberté de la presse. Cette attaque est un séisme pour la démocratie au même titre que les attentats du 11 septembre.

Aujourd'hui, je suis Charlie car je crois aux valeurs démocratiques de notre société qui paradoxalement se trouve à la fois fragilisée par ce moment de haine mais aussi renforcée par tous ces mouvements d'union nationale pour leur défense.

Restons Charlie en ne cédant pas aux surenchères et aux provocations, en nous appuyant sur nos valeurs : solidarité, liberté, égalité, fraternité, laïcité. Ne tombons pas dans la haine mais soyons fermes envers ceux qui s'attaquent à notre société.

Pierre Peyrazat, Maire

Vœux du Maire

*En cette nouvelle année,
Monsieur le Maire et son
Conseil Municipal vous invitent
le dimanche 25 janvier
à 11 h au Foyer Rural .*

SOMMAIRE :

Page 1 : Le mot du maire

Page 2 : Le recensement

Pages 3 : Le dossier Applic'étain, la répartition de la fiscalité dans les différentes collectivités.

Page 4 : Notre système d'assainissement collectif bientôt trentenaire.

Page 5 : Le tarif de l'assainissement collectif, le point sur les travaux de voirie.

Page 6 : Le repas des aînés du 14 décembre, infos diverses

Pages 7 : Les amicales du RPI ont fusionné

Page 8 : Focus sur ACL

Page 9 : Programme des manifestations 2015

Pages 10 : La rénovation de la caserne des pompiers

Page 11 : Du côté des Loustics et du RPI

Page 12 : Etat civil et infos diverses.

Le recensement 2015, comment ça se passe ?

Du 15 janvier 2015 au 14 février va se dérouler le recensement de la population dans notre commune. Cet évènement qui a lieu tous les 5 ans est important car il permet de déterminer la population officielle de chaque commune. Le recensement, c'est un acte civique utile à tous : c'est un devoir essentiel que d'y participer.

De ces chiffres découle la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), c'est-à-dire la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. C'est aussi le nombre d'habitants qui dé-



Margot Daboussi

termine le nombre d'élus du Conseil Municipal et le mode de scrutin. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

En 2010, la population de notre commune était de 859 habitants, cependant ce nombre est réactualisé tous les ans pour pouvoir établir la DGF annuelle. La population légale de 2012 (861 habitants) entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Ainsi les résultats du recensement de 2015 ne seront pris en compte dans les calculs qu'en 2018.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). l'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois, mais ils ne seront ni enregistrés ni conservés

dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (y compris les agents recenseurs) sont **tenus au secret professionnel**.

Dans un premier temps il a fallu recruter 2 agents recenseurs. 7 personnes ont fait acte de candidature. Notre choix s'est porté vers 2 jeunes augignacoises en recherche d'emploi : **Mme Margot Daboussi**, fille de notre regrettée Laurence Gauthier et **Mlle Lisa Fourcade**. Je vous demande de leur faire le meilleur accueil possible lorsqu'elles se présenteront à votre domicile. Elles vous proposeront de vous faire recenser en ligne (par informatique) ou sur papier.

Si vous choisissez d'être recensé(e) en ligne, il faudra aller sur le site www.le-recensement-et-moi.fr et cliquer sur « recensement en ligne ». Vous devrez alors utiliser le code d'accès et le mot de passe qui figurent sur la première page du document que vous fournira l'agent recenseur pour vous connecter.

Si vous souhaitez répondre sur le document papier, elle vous remettra une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre logement, quel que soit leur âge. Lisez et remplissez lisiblement au stylo à bille bleu ou noir les questionnaires seul ou avec l'aide de l'agent recenseur. A un moment convenu avec vous, l'agent recenseur viendra les récupérer.



Lisa Fourcade

Le contrat territorial de la Doüe, on en est où ?

Vous trouverez en annexe le bulletin du SIDE

Enfin du positif dans une affaire difficile

Début 2014, l'entreprise « Applic'étains » agrandissait ses locaux de la partie artisanale du lotissement de la Cornadelle et installait dans l'extension une machine unique en son genre. Cette dernière est à l'origine de nuisances notamment sonores pour le voisinage immédiat, nuisances constatées par l'Agence Régionale de Santé suite à une expertise réalisée par un cabinet d'acoustique à la demande à la fois de la société elle-même et de la commune.

Malgré de meilleurs réglages et l'installation de coudes directionnels aux cheminées, il s'est avéré que l'entreprise ne pourrait pas satisfaire aux normes en vigueur imposées par le règlement du lotissement et par l'arrêté préfectoral du 19 mai 1999 règlementant le bruit en Dordogne. Aussi en réunion en mairie le 23 Octobre, les associés de M Vandebosch nous annonçaient leur volonté de déménager et nous laissaient jusqu'au 15 décembre avant de prendre la décision définitive.

Devant cette éventualité, nous, M Vandebosch, gérant d'Applic'étains et la commune, n'avons eu cesse d'œuvrer pour maintenir cette entreprise en pleine extension dans la région. Le nouveau Sous-Préfet, de Nontron, M Bournoville, que j'ai tout de suite alerté, et l'ensemble des élus locaux : M Restoin, Président de la Communauté de Communes du Haut Périgord, M Pascal Bourdeau, Maire de Nontron et Conseiller Général du canton ont tout mis en place avec moi-même pour trouver une solution locale. Différentes pistes ont été envisagées :

- transfert à la zone du Point du jour, mais cela nécessitait beaucoup de temps pour la construction d'un bâtiment avec le risque de déplacer le problème des nuisances.
- Achat de terrains sur Piégut
- Délocalisation vers des locaux existants (Champniers-Reilhac, La Coquille ...)

Finalement la solution a été trouvée sur la Maladrerie, com-

mune de Nontron, avec l'achat envisagé par l'entreprise Applic'étains des bâtiments de l'ancienne société Christipin. Cette solution a été approuvée lors d'une réunion en sous-préfecture, en présence de toutes les parties, le 13 décembre 2014 avec l'engagement à ce que l'entreprise mette fin aux nuisances sonores fin mars 2015 avec le déménagement physique de l'entreprise en juillet 2015. Afin de tenir compte de l'arrêt des machines pendant 3 mois, le temps d'adapter les nouveaux locaux pour satisfaire à la réglementation, et dans le souci de ne pas risquer de mettre de salariés au chômage, l'entreprise pourra augmenter jusqu'à fin mars 2015 la plage horaire d'utilisation des machines (7 h 30 / 20 h).

Les négociations mises en place entre le propriétaire des bâtiments situés à la Maladrerie et les associés d'Applic'étains ayant abouti à un accord le jeudi 18 décembre à st Barthélémy de Bussière, c'est avec un certain soulagement que nous pouvons envisager la suite de cette affaire. Bien sûr, la Communauté de Communes du Haut Périgord perd un peu de CFE (ancienne Taxe Professionnelle) au profit de la Communauté de Communes du Périgord Vert mais nous avons réussi à préserver l'emploi dans la région, ce qui me semble le plus important d'autant plus qu'en 2017, les communautés de communes seront amenées à fusionner et nous retrouverons ainsi les ressources liées à cette entreprise dynamique.

Merci à tous les acteurs qui ont su faire preuve de responsabilité dans cette affaire, aussi bien les élus locaux, les services de l'Etat par l'intermédiaire de M le sous-Préfet, l'Agence Régionale de Santé, les responsables de la société, le personnel et les riverains concernés.

Pierre Peyrazat, Maire d'Augnac

Comment s'est répartie la contribution augnacquoise dans les différentes collectivités en 2014 ?

	Commune	Com com du Haut Périgord	Département	Région
Taxe d'habitation	75 311 €	67 136 €		
Taxes sur le foncier bâti	67 652 €		148 206 €	
Sur le foncier non bâti	22 789 €	1 061 €		
Taxe additionnelle non bâti		1 418 €		
Cotisation foncière des entreprises		27 193 €		
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		16 839 €	31 547 €	16 265 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux		1 081 €	1 081 €	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères		72 778 €		

 Payées par les ménages

 Payées par les entreprises

Notre système d'assainissement collectif du bourg bientôt trentenaire

Les trois bassins de la lagune ont été vidangés en 2009, et depuis 2011 des « bulles » sont apparues essentiellement dans le bassin n°3. Cela est dû à un phénomène de fermentation qui se produit en dessous de la bâche en raison de sa vétusté (30 ans)

La dernière lagune perd de l'eau (absence de rejet depuis le mois de mai). Les autres bassins



Comme peuvent en témoigner ces photos, l'état de la géomembrane des lagunes se dégrade de jour en jour.

présentent également des dégradations visibles au niveau de leurs bordures. Ainsi, réparer uniquement les endroits altérés (comme cela a déjà été fait) n'est peut être pas la meilleure solution car la géomembrane semble arriver en fin de vie, d'autant plus que l'arrêté préfectoral du 26 mai 1986 autorisant la mise en fonction de la station d'épuration du bourg s'achève au 1er septembre 2016.

Ainsi, plusieurs questions se posent afin de maintenir voire d'améliorer le fonctionnement de la station et ainsi de répondre aux objectifs de qualité pour préserver la Doue :

- Faut-il entreprendre la réfection des bassins de lagunage (remplacement de la géomembrane avec drainage des gaz du sol) ou bien remplacer intégralement la station avec un procédé de traitement plus performant ?

- Comment aménager la station pour préserver la Doue ?

Dans le cadre du contrat de bassin de la Doue, l'opération d'effacement du rejet de la station est programmée en 2016. Il serait donc opportun d'y associer des travaux de réhabilitation de la lagune pour obtenir le renouvellement de l'arrêté préfectoral règlementant notre assainissement collectif.

C'est dans cet esprit que se sont tenues en mairie plusieurs réunions : le 25 septembre avec le

SATESE, le SIDE et les Conseillers Municipaux puis le 10 octobre avec Evelyne Desveaux du Service de l'eau (DDT), Philippe Gaillaud (Agence de l'Eau Adour Garonne), Isabelle Robert chargée des subventions assainissement du Conseil Général, Marlène Tadiello du SATESE (ATD 24), Astrid Bats du SIDE, le Maire et 8 Conseillers Municipaux pour discuter de la réhabilitation de l'ensemble de la station d'épuration et d'envi-

sager les aspects règlementaires et financiers du projet.

A l'issue de cette réunion, la commune a signé une convention avec le SATESE pour une assistance à Maître d'ouvrage et accompagner la mairie dans les démarches.



Les aides publiques sont à hauteur de 55% à 75% en fonction du montant de la redevance qui est appliquée par la Commune. Le palier minimum nécessaire pour avoir des subventions à hauteur de 55% est de 120 € HT les 120 m³ (pour atteindre 75% d'aides, la redevance doit être supérieure ou égale à 250 € HT les 120 m³). En 2015, la redevance se monte à 168 € les 120 m³, voir tableau ci-contre.

Evolution du tarif de l'assainissement collectif du bourg

	1er Janvier 2012	1er Janvier 2013	1er Janvier 2014	1er Janvier 2015	Evolution 2014 2015
Tarifs assainissement collectif					
PART FIXE	53,00 €	58,00 €	58,00 €	60,00 €	3,45%
PART VARIABLE LE M3	0,67 €	0,74 €	0,80 €	0,90 €	12,50%
COUT DU SERVICE POUR 120M3					
Montant de la part variable pour 120M3	80,40 €	88,80 €	96,00 €	108,00 €	
TOTAL SERVICE POUR 120 M3	133,40 €	146,80 €	154,00 €	168,00 €	
Part pour Agence de l'eau pour 120M3	26,40 €	27,00 €	27,60 €	28,20 €*	2,17%*
TOTAL POUR 120M3	159,80 €	173,80 €	181,60 €	196,20 €	

Le tableau ci-dessus montre le tarif que paient les 181 foyers du bourg assujettis à l'assainissement collectif (* pour la part de l'Agence de l'eau, il s'agit d'une prévision, le montant n'étant pas encore connu à ce jour).

Pour info : voici les tarifs votés lors de l'AG du SIDE du 27 novembre 2014 pour l'assainissement collectif géré par le SIDE :

Part fixe : 158,40 € part variable 1,98 le m³ soit un montant de 396,00 € pour 120 m³

Le point sur les travaux de voirie réalisés

Comme annoncé, les travaux de voirie ont grandement occupé notre fin d'année 2014. Ils ont été effectués par l'entreprise Bonnefond. Ils ont coûté :

Travaux de voirie (investissement)	Montant HT
Rue de l'église	6 989,26 €
VC 209 (chemin blanc)*	22 040,75 €
VC 405 (route de Laubanie)	23 011,13 €
Chemin de Lapeyre	1 302,08 €
Chemin des Petits Champs	21 067,20 €
regard borgne dans le bourg	1 500,00 €
TOTAL HT	75 910,42
TVA à 20% (en partie récupérable)	15 182,08 €
TOTAL TTC	91 092,50 €

* une dernière couche en ECF sera mise en place en mars

Rappel : ces travaux bénéficient de la subvention du Contrat d'Objectifs sur l'année 2012 à hauteur de 24 820 € qui sera débloquée en 2015.

Travaux de point à temps (fonctionnement)	Montant HT
VC La Roderie / Les Chadauds	1 610,00 €
Les Chadauds (voie Masdieu)	1 740,00 €
VC La Tavernerie	1 610,00 €
Hameau La Tavernerie	805,00 €
Hameau de Lapeyre	1 870,00 €
Rue des Clédoux	2 805,00 €
Carrefour Rue des Clédoux et route du château d'eau	935,00 €
TOTAL HT	13 115,00 €
TVA à 20% (non récupérable)	2 623,00 €
TOTAL TTC	15 738,00 €

La CCHP a financé le goudronnage à la ZAE du Point du jour pour 6 000 € et du point à temps sur la voirie intercommunale pour 5 000 €.

En 2015, une nouvelle programmation sera mise en place concernant notamment Puybégout et La Beaufarie entre autres.

Le repas des aînés du 14 décembre 2014

La tradition du repas des anciens est bien ancrée dans l'esprit de tous. Elle s'est adressée au Club des 66 ans et plus*.

Elle est surtout l'occasion d'une journée d'échanges, chaleureuse et conviviale. C'est un moment privilégié qui permet de resserrer les liens entre nous. La participation à ce repas préparé par le traiteur Mr Loïc GOURAUD, est la meilleure « réponse » que nos aînés aient apportée à l'équipe municipale et ce fût le cas dimanche 14 décembre par leur présence nombreuse au foyer rural.

Après les salutations, Mr Le Maire, Pierre PEYRAZAT, lors de sa chaleureuse allocution a indiqué ne pas oublier les personnes qui n'ont pu participer à cette journée pour différentes raisons.

Il a également énoncé les différents projets et travaux à venir sur la commune. L'assainissement collectif pour le bourg va avoir 30 ans. Aujourd'hui, la station de lagunage présente des signes de vieillesse et la validité de l'arrêté préfectoral prendra fin au 01/09/2016. Une étude est déjà lancée pour la rénovation de celle-ci.

La mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour les établissements recevant du public ainsi que la rénovation du foyer rural sont des chantiers à prévoir.

Des remerciements ont été adressés au Comité des Fêtes qui a laissé la décoration du marché de Noël, aux com-



merçants pour la décoration des rues ainsi qu'à Mr PELLEVOISIN et Mr COSSEMENT qui ont offert le digestif. Les élus ont été félicités pour l'organisation de cette journée sans oublier les employés intercommunaux qui ont installé les tables.

Pierre PEYRAZAT a tenu à remercier tout particulièrement une autre personne, Mr Jean-Etienne WEBER qui a permis à tous de se replonger 60 ans en arrière en visionnant un film de « la vie Augignacoise en 1953 » .

*inscrits sur les listes électorales en 2014

Valérie Mallemanche

Merci à Mme Patricia Chabot-Lalay et Mrs Jean Védrenne et Jean-Claude Puyrazat qui ont offert les sapins pour la décoration des rues du bourg.

La municipalité remercie également toutes les associations et en particulier le comité des fêtes et ses bénévoles qui ont donné une image dynamique de notre commune, notamment lors de la fête foraine et du marché de Noël.

L'assemblée générale du comité des fêtes aura lieu

ce jeudi 15 janvier au foyer rural à 20 h 30.



Toute personne peut y participer.



Ce message fait office de convocation. Pour tout renseignement s'adresser à M Gilles COMBEAU au 06 50 02 92 91 ou à la Mairie d'Augnac.



Le Père Noël était de passage à Augnac le 23 novembre

Les amicales laïques ont fusionné.

Qu'est-ce que l'amicale Laïque ?

L'amicale Laïque est une association Loi 1901, elle se compose de bénévoles (parents d'élèves, sympathisants.....). Elle a été fondée en 1951. Les Objectifs sont donc d'aider matériellement et financièrement l'école publique et de permettre l'accès à tous à la culture.

A quoi sert l'amicale Laïque ?

L'amicale apporte une aide financière (≈2500/an pour Augignac) aux projets éducatifs, aux activités manuelles et culturelles des élèves.

Elle finance par exemple :

- * des sorties au cinéma, au théâtre, aux musées, aux châteaux...
- * des abonnements (journal hebdomadaire, wakari..)
- * des activités sportives (cours de danse, Acrobranche.....)
- * Achat de matériel (Vélos, but de foot, téléviseur,.....)
- * gouter pour carnaval, Noël, fêtes de fin d'année
- * Transport divers
- * Participation au voyage pour le cycle 3 (CE1, CE2, CM1, CM2) qui a lieu tous les 4 ans



Qu'organise l'Amicale Laïque ?

Nous organisons diverses manifestations :

- Paëlla
- Loto
- Vente de chocolats et sapins pour Noël
- Tombola

Cette année une fusion des deux amicales laïques (Augignac- St Estephe) a été réalisée, afin de travailler en commun.

La dénomination est « **L'Amicale Laïque des écoles du RPI** » dont le bureau est composée de

- Présidente : Mme Aurélie Védrenne
- Vice Présidente : Mme Laure Maugin
- Trésorière : Mme Céline Farges
- Vice Trésorière : Mme Sylvène Cachard
- Secrétaire : Mme Sabine Ausems
- Vice Secrétaire : Mme Coraline Viroulaud

Tout cela est rendu possible grâce au dynamisme des membres de L'Amicale et des parents qui ponctuellement nous apportent leur précieuse aide. En nous rejoignant, vous contribuez à la réalisation de toutes ces activités, vous participez à la vie « sociale » de l'école dans une ambiance amicale et joyeuse.

Merci à vous tous.

Céline Farges



Départ de la randonnée au profit du téléthon lors du marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes

ASSOCIATION CULTURE et LOISIRS

L'association culture et loisirs d'Augignac organise chaque mois une randonnée découverte du patrimoine naturel et culturel de notre région. Selon l'adage bien connu, on ignore trop souvent ce qui est près de chez soi et les touristes viennent parfois de bien loin pour contempler des beautés et s'étonner devant des curiosités que nous négligeons. De la préhistoire à l'époque contemporaine notre région n'a pourtant jamais cessé d'être un lieu de création, de contemplation, mais aussi de conflits dont les plus fameux ont nom : guerre de cent ans au Moyen-Âge (Bertrand du Guesclin, Richard Cœur de Lion ont bataillé en Périgord-Limousin) guerre de religion (Catholiques et Huguenots se sont entretués de La Chapelle Fauchet à Brantôme en passant par Nontron) ou plus près de nous : occupation et résistance.

Ainsi le 13 septembre 2014, nous avons pu découvrir le site du Maquis de Durestal, près de Cendrieux. Guidés par M. Jean-Paul Bedoin, Président du Centre Départemental de la Mémoire Résistance-Déportation de la Dordogne, nous avons remonté le temps et évoqué la vie quotidienne de ce Maquis, le plus important du Périgord, qui abrita le groupe « *Ancel* », futur bataillon « *Strasbourg* » de la Brigade Alsace-Lorraine, que Malraux (*Colonel Berger*) eut l'honneur de commander. La rudesse du mode de vie, soumis à une sévère discipline militaire, indispensable pour maintenir le moral et la santé de jeunes gens déterminés à lutter efficacement contre l'occupant, est remarquablement expliqué à l'aide de panneaux et de photos d'époque complétant la reconstitution de l'habitat, de l'armurerie, du poste de commandement comme de la prison du camp. Le travail historique rigoureux de M. Bedoin s'appuyant sur une connaissance très précise des témoignages et des archives et restitué dans un récit

très clair, riche en anecdotes éclairantes, a captivé l'auditoire en lui permettant de mieux comprendre cet épisode terrible de notre histoire, encore si proche et pourtant si souvent mal connu.

Après cette visite émouvante, la journée se prolongea par une randonnée découverte du cingle de Trémolat. Splendide panorama de la vallée de la Dordogne qui nous rappela que lorsque l'homme ne se consacre pas à la guerre et à la destruction, il peut contribuer à embellir, par son travail, les splendeurs de la nature.

Destinées à toutes les générations ces sorties randonnée-découverte de l'association culture et loisir sont aménagées de façon à ce que chacun puisse en profiter quel que soit son âge et son niveau. Elles sont d'abord l'occasion de marcher à son rythme en partageant un moment de convivialité entre randonneurs, elles font découvrir paysages et petit patrimoine et permettent souvent d'accéder à des sites habituellement fermés au public.

Le programme pour l'année 2015 (* donné à titre indicatif page ci contre) sera définitivement fixé lors de l'assemblée générale qui aura lieu le samedi 24 janvier à Augignac après une petite randonnée dont le départ sera à 14h.

Pascal Freleteau, Président d'ACL



<p align="center"><u>Janvier 2015</u></p> <p>Samedi 3 : repas du club du 3ème âge (Foyer rural) Jeudi 15 : AG du Comité des Fêtes (Foyer Rural , 20 h30) Dimanche 18 : Thé Dansant de l' AGV Samedi 24 après-midi : Randonnée à Augignac suivie de l'AG de ACL Dimanche 25 : vœux de la municipalité (Foyer Rural) Samedi 31 : Concours de belote de « la boule augignacoise » (sous réserve)</p>	<p align="center"><u>Juillet 2015</u></p> <p>Samedi 4 : repas organisé par le Comité des fêtes Samedi 11 : repas des Dynamiques à La Tavernerie Dimanche 12 : course de caisses à savon (La Tavernerie) Samedi 18 : randonnée pédestre d' ACL (à St Junien ou Excideuil*) Dimanche 26 : journée cascadeurs organisée par le Comité des fêtes (route cde St Estèphe)</p>
<p align="center"><u>Février 2015</u></p> <p>Dimanche 8 : Randonnée pédestre d'ACL (Charras *) Dimanche 15 : Thé Dansant du club du 3ième âge (Foyer Rural) Samedi 21 : Soirée déguisée organisée par le Comité des Fêtes (foyer rural) Samedi 28 : Concours de belote du club du 3ième âge (Foyer Rural)</p>	<p align="center"><u>Août 2015</u></p> <p>Début Août : journée ULM organisée par l'ANASA à l'aérodrome Dimanche 9 : randonnée pédestre d' ACL (à St Junien ou Excideuil*) Samedi 22, dimanche 23 et lundi 24 : Fête patronale</p>
<p align="center"><u>Mars 2015</u></p> <p>Samedi 7 : repas du club du 3ème âge (Foyer Rural) Samedi 7 : randonnée pédestre d' ACL (à Chancelade*)</p>	<p align="center"><u>Septembre 2015</u></p> <p>Samedi 5 : randonnée pédestre d' ACL (à Bordeaux*) Dimanche 13 : Concours de belote de la Boule Augignacoise au Foyer Rural Samedi 19 : randonnée nocturne des saveurs organisée par l'Amicale laïque</p>
<p align="center"><u>Avril 2015</u></p> <p>Samedi 4 : Rallye touristique automobile organisé par « Les amis du Moulin de chez Pey » Lundi 6 : Chasse aux œufs organisée par « Les Dynamiques » au jardin public Samedi 11 ou 18 : Loto des écoles organisé par l'Amicale Laïque du RPI » (Foyer Rural) Dimanche 19 : randonnée pédestre d' ACL (à Chancelade*)</p>	<p align="center"><u>Octobre 2015</u></p> <p>Dimanche 11 : Thé Dansant du club du 3ème âge au Foyer Rural Dimanche 11 : randonnée pédestre d' ACL (à Vaunac ou La Gonterie Boulouneix) Dimanche 18 : Thé Dansant de l'AGV (Foyer Rural) Samedi 31 : soirée du Comité des Fêtes au Foyer Rural</p>
<p align="center"><u>mai 2015</u></p> <p>Vendredi 1er : Fête de l'Aillet organisée par « les dynamiques » (place de la mairie ou du champ de foire) Jeudi 14 : vide grenier organisé par « Les amis du moulin de chez Pey » Samedi 16 : randonnée pédestre d' ACL (à l'étang Grolhier*)</p>	<p align="center"><u>Novembre 2015</u></p> <p>Samedi 7 : loto de l'ACCA (Foyer Rural) Dimanche 8 : Randonnée quad des Dynamiques Dimanche 8 : Randonnée pédestre d' ACL (à Vaunac ou la Gonterie Boulouneix) Samedi 14 : repas du club du 3ème âge (Foyer Rural) Dimanche 15 : Concours de belote du 3ème âge Dimanche 22 : Marché de Noël du Comité des fêtes et téléthon</p>
<p align="center"><u>Juin 2015</u></p> <p>Samedi 6 : Sardinade organisée par le Comité des Fêtes (jardin public) Samedi 13 : Expositions avions et soirée organisée par l'ANASA (à l'aérodrome) Dimanche 14 : Concours de pétanque officiel (La boule Augignacoise) Vendredi 19 : sardinade organisée par le Comité des Fêtes (jardin public) Samedi 20 : AG de la Chasse (ACCA) au Foyer Rural Dimanche 21 : randonnée pédestre d' ACL (à Bridoire*) Samedi 27 : soirée Féria organisée par les Dynamiques (Foyer Rural)</p>	<p align="center"><u>Décembre 2015</u></p> <p>Samedi 5 : paëlla de l'Amicale laïque (Foyer Rural) Dimanche 13 : repas des aînés offert par la municipalité. (foyer Rural) Jeudi 31 : Réveillon du Comité des Fêtes (Foyer Rural)</p> <div data-bbox="842 1809 1474 2078" style="border: 2px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; text-align: center; margin-top: 20px;"> <p><i>La vie des associations en 2015 (sous réserve)</i></p> </div>

Le point sur le centre d'incendie et de secours de Nontron

Le projet de reconstruction de ce centre date de 2012. Bien que favorables à ce projet nécessaire à la sécurité de la population et des biens, les équipes municipales qui se sont succédées à AUGIGNAC ont toujours été vigilantes à son impact sur le budget communal.

La Mairie de NONTRON prend en charge la maîtrise d'ouvrage de cette opération, ce qui impose de prendre en charge 20% du projet.

Les travaux ont démarré début OCTOBRE 2014 et doivent s'achever à la fin de l'année 2015.

Le coût de ce chantier, tel qu'il en ressort des procédures d'appel d'offre au 15 JUILLET 2014 est de 2.065.240 €.

La contribution des communes de la zone dite de "premier appel" vient d'être enfin finalisée après de multiples négociations.

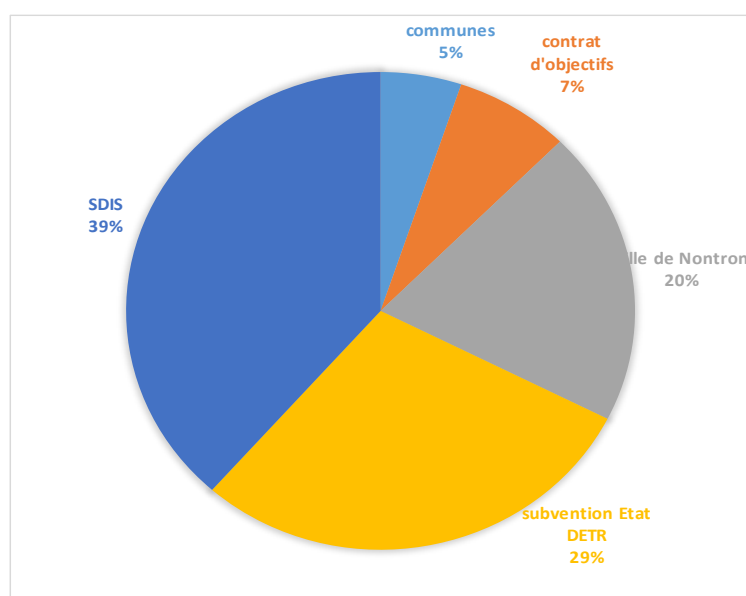
façon conséquente la participation des communes concernées. Ainsi nous avons refusé de voter toute convention tant qu'une solution acceptable ne nous avait pas été présentée.

Le transfert du reliquat du contrat d'objectif 2011/2014 du CONSEIL GENERAL sur cette opération a permis de faire passer la contribution d'AUGIGNAC au titre d'un fonds de concours de 37 689 € initialement prévu à **14 520€**. Nous avons déjà provisionné au budget 2014 notre participation à hauteur de 17 000 €. Cette révision à la baisse soulagera grandement notre budget 2015 au moment où on nous annonce une baisse de nos dotations.

Il nous reste à espérer que nous n'aurons pas à réitérer cette opération dans les prochaines années !

Bernard BAZINET

En effet les élus communaux souhaitaient voir diminuer de



Financeurs	montant
SDIS	794 792 €
Subventions état DETR	600 000 €
Ville de Nontron	413 048 €
Reliquat contrat d'objectifs	151 293 €
Participation des communes	106 107 €
TOTAL	2 065 240 €

Du côté des Loustics et aussi du RPI...

11

L'accueil de loisirs de l'été 2014 s'est déroulé du 7 JUILLET au 1^{er} SEPTEMBRE dernier.

159 enfants pour 103 familles y ont participé.

Pour l'ensemble de l'année ce sont 235 enfants qui fréquentent le centre de Busserolles géré par la Communauté de communes, ce qui est relativement important lorsque l'on sait que le territoire du HAUT PERIGORD compte 289 enfants scolarisés en maternelle et primaire et 156 collégiens.

Notons que sur le territoire du HAUT PERIGORD c'est notre commune qui fréquente le plus le centre de loisirs avec 38 enfants en 2014.

En moyenne annuelle tous séjours confondus, la fréquentation est de 45 enfants par journée avec un pic à

COMMUNAUTE DE COMMUNES dans le cadre des TEMPS D'ACTIVITES PERI-SCOLAIRES.

Le comité de pilotage composé de parents, d'enseignants, du CLSH et d'élus a proposé un temps de bilan de fin de trimestre le 27 NOVEMBRE dernier à AUGIGNAC.

Même si peu de parents ont répondu présents, il en ressort une satisfaction sur le contenu des activités proposées, qui respectent le rythme quelque peu bouleversé des enfants.

Merci à l'équipe d'animation et à son coordonnateur Jacques RIGAUD pour la qualité de leur prestation et leur disponibilité auprès des parents et bien évidemment des enfants.



57 enfants en JUILLET et 33 en AOUT.

En dehors des deux camps, l'été dernier, les enfants ont pu découvrir le JACQUO-PARC, le château de CASTELNAUD et les gabarres, l'AQUALAND, WALIBI, l'aquarium de la ROCHELLE, une journée à ROYAN, l'accrobranche de NONTRON, le parc du REYNOU, sans oublier le temps fort de l'été : la semaine de spectacle en collaboration avec l'association TINTAMART et la découverte des percussions.

La qualité de l'animation proposée et les tarifs particulièrement accessibles sont une des clés de cette belle réussite.

La même remarque peut être faite concernant notre RPI "AUGIGNAC-SAINT-ESTEPHE" et l'animation proposée par LES LOUSTICS par convention avec la

Enfin, pour ce qui est du domaine scolaire et des activités sportives, notons que dans le cadre du RPI AUGIGNAC et SAINT-ESTEPHE vont financer 10 séances de NATATION à l'OVIVE de NONTRON ainsi que le transport pour deux classes entre le 1^{er} AVRIL et le 17 JUIN prochains dans le cadre du projet scolaire "cycle piscine".

Merci aux parents accompagnateurs qui ont passé ou doivent passer un agrément (valable plusieurs années) à la piscine, la dernière séance d'agrément étant prévue en MARS prochain. S'il y a encore des volontaires, se rapprocher des directrices d'écoles.

Bernard Bazinet

Infos diverses:

La Sous-Préfecture de Nontron ne sera plus ouverte au public que de **9 h 00 à 12 h 00 du lundi au vendredi**. En dehors de ces horaires, les dossiers pourront être déposés dans les boîtes aux lettres accessibles de l'extérieur du bâtiment. Pour toute demande nécessitant la présence d'un agent, il est possible de contacter le secrétariat de Monsieur le sous-préfet au 05 47 24 16 73.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Piégut-Pluviers :

les mardi, mercredi et jeudi de 14 h à 17 h 45

Les vendredi et samedi de 9 h à 11 h 45

Un point d'eau (robinet) a été installé en haut du nouveau cimetière. Vous n'aurez donc plus besoin de prendre l'eau dans le lavoir .

ETAT CIVIL (2ème semestre 2014)

Naissances :

DABOUSSI Inès le 29 septembre 2014

BERNAUX Eyline, Laurence, Maria le 9 novembre 2014

HEYRAUD Mélyssandre le 3 décembre 2014

Mariages :

aucun

Décès :

DRAHN Karl-Hans le 4 août 2014 (Moulin de Nebout)

DESSIMOULIES Raymonde veuve Mazeau le 21 août 2014 (le bourg)

LASTERE Jean-Pierre le 3 septembre 2014 (Le bourg)

LACOURARIE Yvonne le 25 octobre 2014 (Puybégout)

DUMOULIN Henri le 13 novembre 2014 (Le bourg)

VIAUD jean-Luc le 19 décembre 2014 (Les Chauds)

Rappelez-vous !

Joseph Dubos est né en 1913 à Saint Barthélémy de Bussière. Il choisit la voie de l'enseignement et devient instituteur. Il épouse Andrée Aymard, native d'Augnac. Elle-même devient institutrice. Ils enseignent pendant de nombreuses années à Augnac et habitent dans un des logements de l'école. Passionné par l'agriculture, M Dubos se spécialise dans ce domaine et devient enseignant agricole en Dordogne. Quelques années plus tard, il reprend son poste dans notre commune en tant que directeur d'école et termine sa carrière comme professeur de mathématique au collège de Piégut. Très impliqué dans la vie, il est élu Conseiller Municipal sous la mandature de M Charles Mousnier et devient Maire en 1971. Ses principales réalisations furent, entre autres, la création du terrain de foot et l'agrandissement et l'aménagement du cimetière. Il finalisa également la mise en place de l'adduction d'eau dans la commune.



Homme intègre, juste et humain, il a su transmettre à la plupart de ses anciens élèves le goût du savoir et le respect de l'autre jusqu'à sa mort le 25 août 1989.

Mado Grasset

Le bulletin municipal est édité et imprimé par la commune d'Augnac

Responsable de la publication : M Pierre PEYRAZAT, Maire

Conception : Mmes CHABOT-LALAY, GRASSET, MALLE-MANCHE, et Mrs BAZINET,, PEYRAZAT, PIALHOUX, ROUMAT, Conseillers Municipaux et M FRELETEAU Président d'ACL et Mme FARGES, Trésorière de l'Amicale Laïque

Photos : Pierre PEYRAZAT, Céline FARGES